

DÉLIBÉRATION n° 2024/150

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Philippe RAISON.

Procurations : Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE à Nicolas TOURON, Ingrid Rouzard à Marie-France RUFFAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE et Frédéric SIBOUT

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : GRH Modification du RIFSEEP

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la commune a mis en place le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire prenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. A cette date, les différentes filières professionnelles présentes dans la collectivité ont été listées et incluses dans le processus d'indemnisation.

Avec l'arrivée d'un nouvel agent au poste de responsable du service comptabilité (mouvement en interne), une nouvelle filière est présente au sein des effectifs de la commune et plus particulièrement le cadre d'emploi d'Assistants Sociaux Educatifs.

Il convient d'intégrer ce nouveau cadre d'emploi dans le RIFSEEP ainsi que les montants possibles pour les primes

CAT	Groupe fonction	Intitulé de fonction	Cadre d'emploi lié à la fonction	Montant maximum réglementaire annuel		Montant maximum annuel commune	
				IFSE	CIA	IFSE	CIA
A	A2	Direction d'un pôle	Assistants Sociaux Educatifs	32 130€	5 670 €	19 000 €	2 850 €

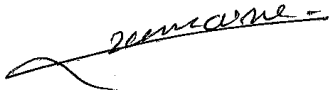
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

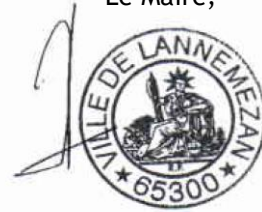
DECIDE

➤ D'approuver ce nouveau cadre d'emploi dans le RIFSEEP ainsi que les montants possibles pour les primes.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 11 décembre 2024